



DIMANCHE 7 NOVEMBRE 2021
32ème DIMANCHE DU TEMPS
ORDINAIRE

ANNEE B

Tel : 04 93 45 13 87 – mail : notredamedevie@free.fr | Site : www.paroissenotredamedevie.fr

Le pape François a initié un synode sur la synodalité, soit un grand débat sur la gouvernance de l'Eglise pour qu'elle soit partagée largement avec les laïcs et non pas monopolisée par les clercs. C'est pourquoi le vicaire général m'a demandé de susciter une Equipe d'Animation Pastorale (EAP) et de lancer l'élaboration d'un Projet Pastoral Paroissial (PPP).

L'équipe des prêtres et diacres a appelé plusieurs paroissiennes et paroissiens pour constituer cette EAP. Cette EAP est déjà au travail pour l'élaboration d'un PPP qui sera soumis au nouveau Conseil Pastoral Paroissial (CPP) dès qu'il sera constitué. Ce projet définira des objectifs mais pas tous les objectifs. En effet les membres de l'EAP animeront des commissions associant des paroissiens des différentes communautés locales. Ces commissions fixeront des objectifs supplémentaires qui intégreront le PPP après validation par l'EAP et le CPP. Au bout de 3 ans le PPP sera évalué et un nouveau sera élaboré.

Ce PPP sera donc élaboré d'ici juin 2022 par un travail associant l'EAP et le Conseil Pastoral Paroissial (CPP). Ce dernier sera renouvelé dans les semaines à venir car l'actuel arrive en fin de mandat. En effet le CPP en place en septembre 2018 ayant été reconduit, tous ses membres ont fini leur mandat.

J'appellerai les membres du CPP d'ici Noël sur proposition des membres de l'EAP. Témoins et acteurs de la vie du Cannet et de Mougins au-delà de la paroisse, ils suivront la mise en place du PPP et l'ajusteront à la situation.

Le Conseil Paroissial des Affaires Economiques (CPAE) existant est reconduit. Il gère l'immobilier et les finances de la paroisse qui sont les moyens indispensables au PPP. Il assiste l'Economiste Paroissial nommé par l'évêque plus particulièrement responsable de l'économie paroissiale.

Un organigramme précis sera publié d'ici Noël. Je confie tout cela à votre prière. **P. Olivier Petit.**

Denier de l'Eglise : le traitement des prêtres et les salaires du personnel laïc du diocèse sont uniquement financés par les offrandes de messes et par la collecte du Denier de l'Eglise. Votre participation à cette collecte est indispensable. Pour cela utilisez les enveloppes mises à votre disposition dans les églises.

Rendez-vous autour du rapport de la Commission Indépendante sur les Abus Sexuels dans l'Eglise : Samedi 13 novembre, 14h30-16h30 St Charles-salle chorale ; Mardi 16 novembre 19h30-21h30 St Jacques-salle paroissiale ou dans l'église ; Samedi 27 novembre 14h30-16h30 Ste Philomène – salle Régina. Durant 30 minutes le P. Olivier Petit présentera le rapport puis les personnes présentes prendront la parole. Des notes seront prises pour être transmises.